



MOSELLE

Metz, le 20/04/2009

Messieurs les représentants de la DGFIP,

A compter du 20 avril, les agents de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP sont convoqués pour écouter de beaux discours vantant les mérites de la fusion, l'esprit de dialogue social qui a régné lors de sa mise en place sans oublier le principe du gagnant -gagnant qui est censé emplir chacun d'un sentiment de satisfaction générale.

Nous vous rappelons toutefois que le 29 janvier, 60% des agents de la DGFIP étaient en grève, 50% le 19 mars ce qui traduit la colère ambiante. Ces réunions imposées ne peuvent en aucun cas faire oublier les revendications des agents portées depuis des mois qui sont toujours évacuées d'un revers de main et que nous vous rappelons :

- L'arrêt de la RGPP et à la DGFIP l'arrêt des SIP et de toutes les réformes
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires
- L'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice
- La revalorisation des régimes indemnitaires pour tous
- La reconnaissance des qualifications
- Le retrait du projet de loi sur la mobilité
- Le maintien du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers
- Le maintien de toutes les missions fiscales, comptables et foncières
- Le maintien du réseau de proximité.

On prétend qu'il n'y a pas un centime de disponible pour augmenter les salaires des agents A, B et C du ministère. Pourtant 20 ans après le conflit de 1989, quelques privilégiés vont se partager le gâteau d'anniversaire.

Pour seul cadeau, les agents, eux, doivent se contenter de la brochure de Parini, véritable provocation, tissu de mensonges et d'inepties. Qui sera dupe au point d'avaler de telles couleuvres alors que dans la triste réalité, les services sont en train de couler et la rémunération des agents avec !

Par ces grandes messes vous voulez nous faire croire que tout va bien au MINEFI et en particulier à la DGFIP. Mais il n'en est rien : pour preuve, Mr WOERTH a précisé lors de la réunion de travail du 27 mars 2009 qu'il ne modifierait en rien le calendrier prévu. En clair, quelque soit l'avis émis par les agents aujourd'hui, rien ne bougera. Les fermetures de postes, réductions de personnels et des moyens de fonctionner s'amplifieront. D'ailleurs il a ignoré la demande d'audience de l'intersyndicale DGFIP à l'occasion de sa venue demain.

Plutôt que de rester passifs à cette manifestation inutile (diffusion de deux diaporamas avec en guest stars Woerth et Parini), nous convions les agents présents à quitter cette salle en forme de protestation.

Dans le prolongement des grèves du 29 janvier et du 19 mars et dans le cadre de la préparation du 1er Mai, les syndicats de Moselle Union SNUI-SUD Trésor, CGT Impôts et Trésor, FO DGFIP, CFTC DGFIP, UNSA DGFIP vous informent que, pour que les prochains rendez-vous, ils incitent tous les agents à ne pas se prêter à la mascarade que constituent ces réunions de propagande, **en les boycottant ou en n'hésitant pas à interpellier les représentants de la DGFIP.**

Les agents de la DGFIP ne réclament ni brochures en papier glacé, ni réunions pompeuses mais exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations sur l'emploi, les conditions de travail et la rémunération en lieu et place de ce pseudo dialogue social dont se vante le gouvernement et qui en fait n'est qu'un monologue destiné à justifier le dynamitage du service public.



1989/2009 : MESSE EN GRANDE POMPE POUR UN ANNIVERSAIRE GACHE !

QUEL COÛT POUR CETTE OPERATION DE PROPAGANDE ?

Ce sont en effet près de 140 000 agents qui sont conviés à ces réunions d'information. En Moselle différentes salles ont été louées afin de diffuser cette propagande dont le coût reste top secret pour l'instant.

L'INADMISSIBLE POLITIQUE SALARIALE DE DIVISION DES AGENTS DE LA DGFIP

C'est le 21 février 2008 qu'Eric Woerth finissait par lâcher 29 € brut/mois en plus pour tous les agents, et quelques mesures dans le cadre d'un plan de promotions bénéficiant à une très faible minorité d'agents ;

• Cette pseudo revalorisation n'intègre pas l'accroissement de qualification induit par les différentes réformes successives.

• Dans chaque filière (ex-DGI ou ex-DGCP), l'harmonisation indemnitaire donne des sentiments croisés d'insatisfaction ; les non bénéficiaires (agents d'un côté, cadres de l'autre) se sentant encore plus exclus de mesures significatives de juste reconnaissance de nos qualifications.

Les chiffres de l'harmonisation : quelques certitudes et un grand flou artistique !

Ce sont les chiffres du régime indemnitaire «standard» hors île de France qui sont repris dans ce tableau (près de 65% des cas), sur la base d'une moyenne par grade. Ainsi les régimes spécifiques (centrale, informatique, écoles...) ne sont pas traités. Ces chiffres de l'harmonisation s'entendent «brut».

Grade	Filière fiscale Filière	gestion publique
C	0	42€/mois (1)
B	0	103€/mois (2)
A	0	85€/mois (2)
IDEP(A+ à la DGI) Receveur percepteur et Trésorier Principal (cat A à la CP)	0	117€/mois (2)
IP 2° Classe 1er au 4ème éch	+4070€/an (3)	
IP 2° Classe 5ème éch et +	+6610€/an (3)	
IP 1° Classe	+6661€/an (3)	
Dir Div 1er et 2ème éch	+6859€/an (3)	
Dir Div 3ème et 5ème éch	+9282€/an (3)	

1 et 2 : Cette harmonisation indemnitaire sera réalisée sur trois ans (2009-2011), par tranche annuelle égale pour les agents de catégories A et B (1/3 versé en janvier 2009) ; selon un rythme accéléré pour les agents de catégorie C (40% en 2009 ; 35% en 2010 ; 25% en 2011).

3 : L'harmonisation s'opère sur 4 ans, pour les A+ (2009-2012), par tranche annuelle égale (¼ versé en janvier 2009).

Les régimes indemnitaires des CSF et des DirDep des impôts seront revus avec la création des administrateurs des finances publiques. Le sort des comptables, quel que soit leur grade, fera également l'objet d'un travail spécifique. La prime à la performance n'est pas impactée par l'harmonisation indemnitaire.

Suite au mouvement d'humeur des cadres A+ début janvier, Monsieur Parini les a reçus pour leur annoncer que ces chiffres seraient largement revalorisés.

DES SOUS SONT DONNES AUX CADRES

DES SOUS DOIVENT ETRE DONNES A TOUS LES AGENTS de catégorie A, B et C.